

d'ici mardi soir prochain. J'avoue volontiers que si je demeurais à Montréal ou à Toronto, j'aimerais bien que le Sénat s'en tienne à trois jours de séance par semaine. A mon avis, toutefois, une semaine de trois jours ne suffirait pas pendant la présente session. Les mesures législatives seront assez vite adoptées par l'autre endroit et il nous faudra siéger quatre jours par semaine afin d'aller au même rythme que les Communes. Je ne voudrais pas retarder les travaux de l'autre Chambre pour quelque raison que ce soit et je veux que le Sénat se tienne à jour. Deux ou trois mesures législatives prévues dans le discours du trône exigeront que les honorables sénateurs les étudient à fond, tant au Sénat qu'au comité. Notre expérience de la vie nous a préparés à régler ces problèmes avec compétence; et si nous sommes en mesure de faire un apport aux affaires du pays, nous le devons au peuple canadien.

**L'honorable M. Macdonald:** Honorables sénateurs, en ce qui concerne le nombre de jours de réunion au Sénat, je sais, par expérience, que les honorables membres du Sénat étaient toujours disposés à siéger quand il y avait des mesures à étudier et aucun d'eux, à ma connaissance, n'a refusé de se rendre ici quand on le lui demandait, même s'il fallait siéger cinq jours par semaine. Je puis fournir l'assurance au leader du Gouvernement (l'honorable M. Haig) que les membres qui siègent de ce côté-ci de l'enceinte sont prêts à se réunir, même le samedi, afin d'exécuter les travaux du Sénat.

(La motion est adoptée.)

## COMITÉS PERMANENTS

### AVIS D'INTERPELLATION

**L'honorable M. Pouliot:** Honorables sénateurs, je tiens à donner avis de l'interpellation suivante pour le mercredi 23 octobre:

1. Quels sont le nombre des membres, le quorum, le but et la juridiction de chacun des seize comités permanents du Sénat?

2. Outre les assemblées de routine annuelles convoquées aux fins d'établir un quorum et d'élire un président, combien de séances chacun de ces comités permanents a-t-il tenues durant chacune des dix dernières sessions du Parlement?

3. Combien de sous-comités comportait chacun de ces comités permanents?

4. Quels sont le nombre des membres, le quorum, le but et la juridiction de chacun de cesdits comités?

5. En quelle année ont été institués, pour la première fois, lesdits sous-comités?

6. Combien de séances chacun desdits sous-comités a-t-il tenues durant chacune des dix dernières sessions du Parlement?

J'avais l'intention de présenter cette interpellation lors de la dernière session. L'ayant retrouvée dans mes dossiers, je l'ai rédigée de nouveau et mise à jour. Le motif de cette

interpellation est de m'assurer du nombre de nos comités ainsi que du nombre de séances qu'ils ont tenues. J'ai par devers moi une liste des comités, mais cette liste a été dressée avant la présentation du rapport du comité de sélection, que nous étudierons à la prochaine séance.

**L'honorable M. Macdonald:** L'honorable sénateur désire-t-il ces renseignements à l'égard de tous les comités permanents?

**L'honorable M. Pouliot:** Tous les comités permanents sauf les comités mixtes.

**L'honorable M. Haig:** Mon honorable ami me rendrait un grand service ainsi qu'au personnel du Sénat, s'il voulait bien inscrire sa requête au *Feuilleton*. Nous obtiendrions alors la réponse que nous lui transmettrions.

**L'honorable M. Pouliot:** C'est ce que je fais.

**L'honorable M. Aseltine:** Mon honorable ami devrait en donner avis par écrit. Il ne peut prononcer maintenant de discours à ce propos.

**L'honorable M. Pouliot:** Je remets une copie de ma requête au greffier. Je ne m'attends pas à obtenir une réponse dès aujourd'hui. La chose serait impossible.

**L'honorable M. Quinn:** Mais vous aimeriez à prononcer un discours à ce sujet.

## PRIX NOBEL POUR LA PAIX

### RÉCOMPENSE DÉCERNÉE À L'HONORABLE LESTER B. PEARSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'honorable W. Ross Macdonald:** Honorables sénateurs, me serait-il maintenant permis de prendre la parole sur un sujet qui, à coup sûr, intéresse vivement tous les sénateurs. J'ai lu hier un communiqué de la *Presse canadienne*, daté d'Ottawa, et formulé en ces termes:

Voici le texte du câblogramme que M. Lester B. Pearson a reçu aujourd'hui l'informant qu'il avait gagné le Prix Nobel de 1957 pour la paix:

"J'ai l'honneur de vous informer que le Comité Nobel du Parlement norvégien vous a aujourd'hui décerné le Prix Nobel de 1957 pour la paix".

Honorables sénateurs, j'estime que c'est là un grand honneur, conféré à un Canadien aussi méritant qu'éminent, qui a servi le Canada tant dans son propre pays qu'à l'étranger. Aucun citoyen canadien n'avait encore été l'objet d'une telle distinction. De fait, ce prix n'avait auparavant été attribué à des citoyens de notre continent qu'en trois circonstances. Grâce à l'honorable Lester B. Pearson, le nom du Canada est très respecté dans les conseils internationaux. Il a représenté notre pays à des réunions internationales convoquées principalement pour sauvegarder la paix et y a si bien rempli ses